

Séance du vendredi 07 octobre 2022

Date de la convocation: 03/10/2022

Membres en exercice :
10

L'an deux mille vingt-deux et le sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN,

Présents : 9

Présents : Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie AFANYAN, Franck BARBIER, Jean-Luc LE MIGNON, Christophe LEBECQUE, Alain PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ, Céline PROUTEAU

Votants: 10

Absents :

Absents excusés:

Absents représentés : Monsieur Cédric CHOLIN par Madame Albane ANCELIN

Secrétaire de séance:

Sylvie AFANYAN

Objet: Décision modificative - Budget 2022 - D_2022_018

Madame Albane ANCELIN, Maire de La Haute Maison, informe le conseil que nous devons effectuer des modifications sur le Budget 2022 concernant les sections de fonctionnement & investissement.

- Comptes 6411-6450 & 6718: pour faire suite à la création d'un poste de secrétaire titulaire, nous devons prévoir un budget sur l'article 012 (Charges de personnel) pour les comptes 6411 Personnel titulaire & 6450 Charges de sécurité sociale car il n'y a aucun de crédits. Le montant global prévu est de 4.000 € qui sera diminué du compte 6718
- Comptes 10226, 165 & 21538 : manque de crédit sur la ligne 10226 suite à une demande de remboursement de taxe d'aménagement par la trésorerie et sur la ligne 165 suite à remboursement de caution. Le compte 21538 sera diminué du montant correspondant

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes sur le Budget 2022 :

Section	Chapitre budgétaire - Intitulé	Avant Décision Modificative	Après Décision Modificative
Dépenses de fonctionnement Sous Préfecture MEAUX (Seine et Marne)	Compte 6411 – Personnel titulaire	0	3 000
	Compte 6450 – Charges de Sécurité sociale	0	1 000
	6718 - Autres charges exceptionnelles	60 966,08	56 966,08
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/10/2022 077-217702257-20221007-D_2022_018-DE			

Dépenses d'	10226 – Remboursement taxe d'aménagement Part communale	0	6 500
investissement	165 – Remboursement caution	0	1 000
	21538- Autres réseaux (enfouissement)	200 000	192 500

Copie de la présente délibération sera adressée à :

- La Sous-Préfecture de Meaux
- La Trésorerie

Fait et délibéré le 07 octobre 2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Albane ANCELIN

RF Sous Préfecture MEAUX (Seine et Marne)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/10/2022 077-217702257-20221007-D_2022_018-DE